



988 Rit grec

992 Urséolo

HUGUES CAPET

Robert le Pieux

FRANCE	Henri I	Robert le Vieux, duc en 1031.
	Henri I	Henri I
	Hugues 2 duc	Henri Comte
	Phil. de Rouv.	Alph. Henriquez
Jean 2 le bon	1361	26 rois.
		Marie 2



1^{er} Pape français
1. 2. 3. 4. 5.
6. 7. 8. 9. 0.
Chiffres arabes

Fiefs ecclésiast.

PREMIÈRE BRANCHE. — CAPÉTIENS DIRECTS.

35. HUGUES-CAPET.

av. 987. | rè. 9. | épouse Adélaïde d'Aquitaine.
m. 996. | m. 55.

— Faits principaux. —

- 1° — est proclamé roi, d'un consentement unanime, par les grands du royaume, dans une assemblée tenue à Noyon ; il commence la dynastie royale la plus illustre de tous.
- 2° — sacré et couronné à Reims, il fait sacrer aussi son fils Robert, pour lui assurer la couronne : précaution imitée par les six rois suivants, et qui consacre l'hérédité du trône.
- 3° — fait prisonnier à Laon Charles, oncle de Louis V, qui avait pris les armes pour soutenir ses droits, et qui meurt peu après.
- 4° — tranquille possesseur de la couronne, il en augmente le mince domaine en y réunissant son duché de France, Orléans, etc. : c'est ce qu'on appelle le *domaine originare de la couronne*.
- 5° — établit, comme Clovis, sa résidence à Paris négligé par les Carlovingiens, et affermit l'autorité royale presque anéantie.

— Faits détachés. —

— Les seigneurs, en élisant Hugues, dont l'élevation, sans intrigues, sans efforts, fut aussi l'ouvrage de Richard-sans-Peur, duc de Normandie, rendirent hommage et justice à sa naissance, à son rang, à son mérite : il se trouva être le plus illustre et le plus puissant seigneur du royaume comme duc de France, comte de Paris, d'Anjou, d'Orléans. Lothaire avait même déclaré qu'il était en son royaume le second après lui.

— Le principe de l'hérédité, souvent méconnu sous les rois des deux premières races, devient sous les Capétiens loi de l'état. Une royauté nationale est substituée au gouvernement de conquêtes des Francs. Hugues eut soin de ménager le clergé et les grands, à qui il était redevable du trône, en leur laissant, à perpétuité, les fiefs concédés d'abord à vie ; toutefois il fit une loi très-politique, par laquelle ils devaient retourner à la couronne, faute d'héritiers mâles. Il remit les religieux en possession des fiefs ecclésiastiques, tenus pour la plupart par des laïques. Il essaya, mais en vain, de faire reconnaître son autorité au-delà de la Loire.

992 — Il fut surnommé Capet, soit à cause de sa bonne tête, soit parce qu'il portait quelquefois, au lieu de couronne, une sorte de capuchon ou chaperon.

— Charles de Lorraine mourut à Orléans, laissant trois fils : Othon l'aîné lui succéda dans son duché de Basse-Lorraine, et mourut en 1006, sans postérité ; il est difficile de tracer celle de ses deux frères qui, bannis, se retirèrent en Allemagne.

— Gerbert, à qui on attribue à tort l'invention des horloges à roues, avait étudié les lettres et l'algèbre à Cordoue, d'où il rapporta en France les chiffres arabes ou indiens. Précepteur de Robert-le-Pieux, puis d'Othon II et III, il fut ensuite pape (le 1^{er} français) sous le nom de Sylvestre II.

— Le tudesque cesse d'être entièrement usité, pour faire place au roman, ou français.

— Faits contemporains. —

- 988 — Saint Wladimir, grand-duc de Russie, et arrière-petit-fils de Rurik, introduit en Russie le Christianisme (le RIT GREC).
- 992 — Commencement de la grandeur de Venise, lors du dogat de Pierre URSEOLO II, considéré comme le vrai fondateur de l'état : commerce, traités et conquêtes.

Sujet de la Gravure.

Charles de Lorraine se fait proclamer roi à Laon, dont il s'était emparé, mais qu'il gardait négligemment ; il y est fait prisonnier par Hugues-Capet, introduit par l'évêque Ascelin, le Jeudi-Saint, 991. Plusieurs disent que dans ce moment lui et sa famille étaient occupés de la dévotion du jour.



HISTOIRE DE FRANCE,

MÉTHODIQUE ET COMPARÉE,

AVEC TEXTE, TABLEAUX SYNOPTIQUES ET SOIXANTE-TREIZE GRAVURES SUR ACIER,

EMPLOYÉE POUR L'ÉDUCATION

DES ENFANTS DE FRANCE ET DE S. M. T. F.

PAR M. COLART, LEUR INSTITUTEUR,

Premier Élève et successeur de l'abbé Gaultier, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

2^e ÉDITION.

Paris,

CHEZ CH. GOSSELIN, LIBRAIRE, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 9.

M. DCCC. XXXVI.